

# Notre Forêt

Revue de la  
Forêt Privée en

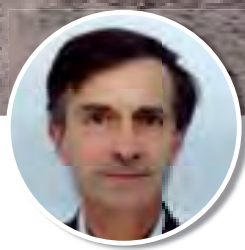
Régions Centre-Val-de-Loire et Ile-de-France



- **Actualité** p 2
- **Gestion**
  - 3 • Accroissement des cultivars de peuplier selon les stations
  - 4 • La santé des forêts en 2015
  - 5 • Les chênes en région Centre : anticiper pour mieux agir
- **Filière**
  - 6 • Prix des bois aux ventes d'automne-hiver 2015
  - 7 • Plébiscite pour Notre Forêt!
- **Pratique**
  - 8 • Impôt sur le revenu : Qui ? Pourquoi ? Comment ?
  - 9 • 10 ans de FOGFOR du Centre
- **Information des régions** p 10
- **Courrier des lecteurs** p 11
- **Vos prochaines réunions** p 12
- **Vos contacts** p 12
- **Bon de soutien** p 7



**Appel à projets  
pour aides à la forêt**  
Page 2



## Édito

### Gardons espoir !

L'année 2015 aura été pour le CRPF un temps d'austérité financière sévère, l'État ayant décidé un prélèvement sur notre fonds de roulement. Nos comptes se sont soldés par un déficit de fonctionnement de 821250 € (sur un budget de 2062200 €) et ce, malgré de nombreuses coupes dans nos dépenses. Le fonctionnement pour 2016 reste néanmoins assuré, l'État, comme il s'y était engagé, recommençant ses dotations. Notons toutefois, comme chaque année, qu'elles sont en **réduction de 3 %** et accompagnées de 7 suppressions de poste à l'échelle nationale.

Nous vous avons fait part d'inquiétudes similaires pour la pérennité de notre revue **Notre Forêt**. En effet elle ne bénéficie plus de financement européen. Nous vous avons interrogés sur l'intérêt que vous lui trouviez; les retours sont **plus qu'encourageants** (voir page 7): 165 propriétaires nous apportent un soutien financier et vous êtes très nombreux à la juger indispensable. C'est d'ailleurs bien notre avis et nous considérons comme prioritaire de la maintenir. Sa taille est légèrement réduite pour diminuer les coûts, mais le contenu et le format intérieur sont inchangés.

Vos élus au sein du CRPF se battent pour que notre organisme continue ainsi d'assurer le développement de la forêt privée et de vous accompagner vers une gestion durable, malgré les difficultés budgétaires. Vous serez appelés à les renouveler lors des élections de février 2017. Dès maintenant vérifiez que vous êtes sur les listes électorales (voir page 2).

Etienne de MAGNITOT  
Président du CRPF



Retrouvez tous  
ces articles sur  
[www.crpff.fr/ifc](http://www.crpff.fr/ifc)

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est une délégation du CNPF\*, établissement public au service de tous les propriétaires forestiers. Il les oriente vers une gestion durable de leurs bois et répond gratuitement à toutes leurs questions.

\* CNPF : Centre National de la Propriété Forestière. Il regroupe l'ensemble des CRPF et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

## Etes-vous inscrit sur les listes électorales du CRPF ?

Le CRPF renouvellera ses conseillers en février 2017. Ils représentent les propriétaires privés et statuent sur les documents de gestion durable, l'orientation des missions du CRPF et son implication dans divers dossiers. Ces élections se déroulent par correspondance et concernent :

- tous les propriétaires forestiers d'au moins 4 ha sur un même département
- les propriétaires forestiers de moins de 4 ha qui ont un Règlement Type de Gestion (RTG) ou un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) en vigueur.

Les listes électorales sont consultables au CRPF Ile de France - Centre-Val de Loire. Assurez-vous que vous y figurez **avant le 30 juin 2016**.

**Consultation sur le site [www.crfp.fr/ifc](http://www.crfp.fr/ifc) ou en contactant le CRPF.**

**Contacts :**

- **Brigitte GRUBER (CRPF) au 02 38 53 29 22 ou [brigitte.gruber@crpf.fr](mailto:brigitte.gruber@crpf.fr)**
- **Chantal ROBIN (CRPF) au 02 38 53 29 21 ou [chantal.robin@crpf.fr](mailto:chantal.robin@crpf.fr)**

## Appels à projets pour aides à la forêt

Des subventions pour les propriétaires forestiers sont disponibles dans le cadre du FEADER<sup>(1)</sup>. Elles sont attribuées par appel à projets et sélection des dossiers selon des critères prédéfinis. Ces appels sont ouverts : **répondez-y dès maintenant !**

### Desserte forestière

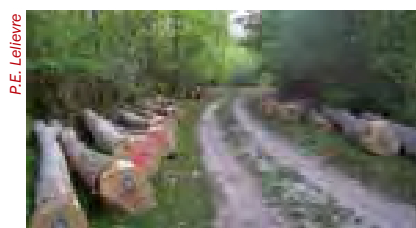
- Centre-Val-de-Loire : **candidatures du 01/04 au 31/05 puis du 01/06 au 31/07**
- 30 à 60 % du montant des travaux (dont maîtrise d'œuvre)
- Montant minimum de l'aide : 10 000 € (soit un dossier de 16 667 € si l'aide est de 60 %)

- Île-de-France : **jusqu'au 02/05**
- 50 à 80 % du montant des travaux (dont maîtrise d'œuvre)
- Montant minimum de l'aide<sup>(2)</sup> : 1 000 €

### Amélioration des peuplements forestiers en Île-de-France

en lien avec des projets d'amélioration de la résilience et de la valeur environnementale des écosystèmes forestiers : achat et travaux, maîtrise d'œuvre, frais généraux liés (diagnostics de peuplement/station, réalisation de PSG entre 10 et 25 ha...):

- Candidature **jusqu'au 15/05**
- 80 à 90 % du montant du projet



Une bonne desserte facilite la vente des bois.

- 12 % maximum des frais généraux
- Montant minimum de l'aide<sup>(2)</sup> : 1 000 €

### Informations : Directions Départementales des Territoires

(1) FEADER : Fonds Européen Agricole de Développement Rural

(2) Montant pour 1 ou plusieurs projets si portés par une structure de regroupement (coopérative...).

## Forêt - Bois et Climat : quelles solutions pour demain? 15 et 16 avril à Paris

Après la réussite du colloque d'ouverture du 13 novembre dernier, le Forum Forêt rassemble divers événements en régions autour de la forêt et du changement climatique. Le

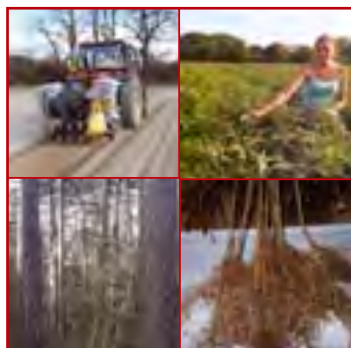
**colloque de clôture** aura lieu les 15 et 16 avril : 1,5 journée de mobilisation pour présenter les solutions qui existent dans la filière forêt-bois pour anticiper et atténuer le changement

climatique en cours.

**Venez nombreux.**

**Informations : [forumforet.com](http://forumforet.com)**

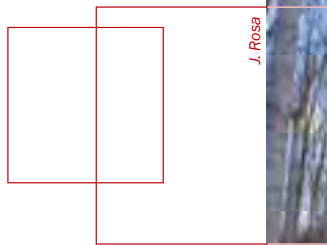
**Contact : Forum Forêt : 06 68 33 39 55**



  
**PEPINIERES de CLAIREAU**  
 02.38.57.10.77  
[pepinieres-de-claireau@orange.fr](mailto:pepinieres-de-claireau@orange.fr)  
 Route de FAY AUX LOGES  
 45450 - SULLY LA CHAPELLE

- Plants Forestiers et Agroforestiers.
- Jeunes plants pour le paysage.
- Arbres, Arbustes et Conifères d'ornement pour vos parcs et jardins.

Vente en ligne : [www.pepinieres-de-claireau.com](http://www.pepinieres-de-claireau.com)



130 cultivars sont suivis régulièrement par les organismes de la forêt privée en région Centre.

# Accroissement des cultivars de peuplier selon les stations

## 40 ans de recul sur la croissance et les entretiens

Le CRPF et les groupes de progrès de nos régions<sup>(1)</sup> suivent depuis 40 ans des plantations testant différents cultivars. Ces essais sont intégrés à la base nationale d'expérimentations de la forêt privée (ILEX). Ils représentent 164 sites, avec 130 cultivars sur 846 placeaux. Voici les principaux résultats de la synthèse que le CRPF a dressée de ces suivis<sup>(2)</sup>.

### Quels cultivars pour quelle station ?

Les données collectées permettent :

- d'identifier les sols les plus propices au peuplier et les travaux à préconiser,
- de modéliser la croissance par cultivar, par station, et suivant différentes intensités d'entretien (fichier Excel disponible avec la synthèse<sup>(2)</sup>).

Ainsi, avant de se lancer, le populteur doit :

1. fixer un nombre de cultivars à planter selon la surface (limiter à 2 à 3 ha/cultivar maximum),
2. apprécier le **potentiel du milieu** pour la populture et définir le type de station
3. **sélectionner les cultivars** les plus productifs sur cette station grâce à la synthèse<sup>(2)</sup>,
4. éliminer ceux présentant un risque sanitaire avéré<sup>(3)</sup>,
5. choisir le(s) cultivar(s) en fonction de la facilité de taille et d'élagage, la sensibilité au vent, la qualité du bois...<sup>(3)</sup>.

### Quels entretiens ?

Le suivi des plantations montre que les entretiens intensifs n'ont

**pas d'effet** sur la croissance dans les stations les plus productives et à bonne alimentation en eau.

Globalement, les travaux, hors tailles et élagages indispensables, doivent se **limiter à maîtriser la végétation** :

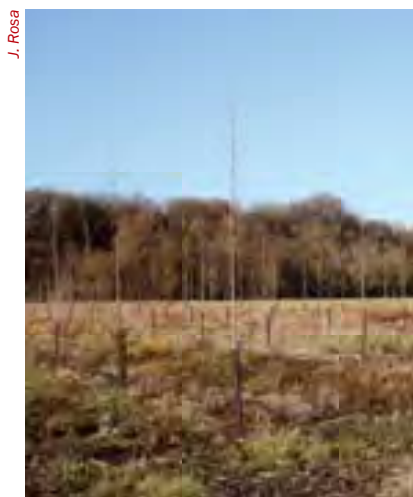
- herbacée les 1<sup>ères</sup> années pour la croissance des plants,
- ligneuse (épine noire, frêne...) pour la croissance des plants et leur accessibilité (taille, élagage, estimation, puis exploitation).

On évitera autant que possible de perturber le milieu naturel ; les terrains à peupliers se situent souvent en sites à forts enjeux patrimoniaux<sup>(4)</sup>. De plus, les entretiens supplémentaires pour d'éventuels gains de croissance ne sont pas forcément rentables.

### Des expérimentations à poursuivre

Le réseau d'essais intègre aussi les cultivars les plus récents. Mais le manque de recul oblige à les exclure de la synthèse. Ils continueront bien sûr d'être suivis pour étudier leurs performances selon les stations.

Jérôme ROSA  
Technicien au CRPF



L'entretien intensif du sol n'a pas d'effet sur la croissance si la station est adaptée au peuplier.

(1) Association Peuplier du Centre Val de Loire, GDF de Seine-et-Marne, CETEF de l'Indre et CETEF du Berry

(2) Accroissement des cultivars de peuplier selon les stations : synthèse complète et fichier des modèles de croissance

(3) Travaux et cultivars préconisés ; annexe de la synthèse

(4) Guide pratique du populteur – Peuplier du Centre Val de Loire – F Massé 2014

(2), (3) et (4) disponibles sur le site du CRPF : [www.crfp.fr/ifc](http://www.crfp.fr/ifc) (Rubrique Documentation/ Etudes)

### Exemple d'itinéraire

A moduler selon les objectifs, situations, stations et cultivars :

#### Année n :

- Plantation : - de plants A2 à la tarière profonde,  
- densité de 180 à 200 plants/ha,  
- protection individuelle contre le gibier (1,20 m),

Traitement insecticide (si risque)

**n+1 à n+3** : 1 traitement herbicide/an sur la ligne de plantation,

**n+1/2/3/4** : 1 travail superficiel du sol/an après mi-juillet, 1 interligne sur 2,

**n+2 à n+4** : 1 taille de formation/an

**n+3 ou 4 jusqu'à n+8** : 1 élagage/an, progressivement jusqu'à 6 m de haut.



DSF Nord ouest

La sécheresse estivale a causé de fortes mortalités dans les plantations.

## GESTION

# La santé des forêts en 2015

Les correspondants-observateurs du Département Santé des Forêts surveillent la santé de vos bois<sup>(1)</sup>. 2015 a été marquée par la sécheresse estivale.

### Un été sec

La période la plus critique s'est déroulée en juin-juillet, accumulant sécheresse et épisodes caniculaires. Châtaigniers et bouleaux ont pris des couleurs automnales dès le mois de juin (taillis en Sologne, châtaigniers adultes en Val-d'Oise). Des Pins maritimes ont été affectés en Indre-et-Loire.

Heureusement, août a été plus arrosé, avec même des épisodes pluvieux intenses localement. Ces pluies ont limité l'impact sur peuplements adultes. Mais les **plantations** ont subi **de fortes mortalités**: douglas, Pin laricio et robinier en région Centre, voire chêne et Pin maritime. À l'inverse, des plantations de Pin sylvestre ont souffert d'engorgement printanier.

La sécheresse a révélé une fois de plus la nécessité de porter attention :

- aux **potentialités du milieu** pour le choix d'essences,
- au travail de préparation du sol,
- à la mise en place des plants.

Les **plantations moins soignées** ont été bien plus affectées par la sécheresse.

### Feuillus : Chalarose et Cynips progressent toujours

La chalarose est un champignon qui affecte le frêne. Seul l'Indre-et-Loire reste épargné. Si la gestion des peuplements adultes ne doit pas être modifiée (pas de fortes mortalités jusqu'alors), on recommande de **ne plus planter de frêne** (jeunes arbres très atteints).

Le cynips du châtaignier, seul,

impacte peu (perte de surface foliaire) mais il s'ajoute à d'autres problèmes sur cette essence (chancre, encre, sensibilité à la sécheresse, au tassement du sol, écorçage par le cerf...).

En Seine-et-Marne la **Processionnaire du Chêne** a causé localement d'importantes défoliations; jusqu'à 50 % sur un triangle « Melun-Nangis-Montereau ».

### Résineux impactés par différents champignons

La **Rouille courbeuse** a de nouveau touché des plantations et régénérations de Pin maritime.

La **Maladie des bandes rouges** a fortement affecté le Pin laricio en région Centre jusqu'au printemps (ainsi que le sphaeropsis des pins<sup>(2)</sup> dans une moindre mesure). L'Île-de-France est

moins impactée malgré des dégâts croissants. La pousse 2015 a ensuite permis aux arbres de reprendre une apparence satisfaisante. La maladie reste suivie après une saison de végétation 2015 moins humide que les précédentes.

La **processionnaire du pin** continue de causer des défoliations. Elle progresse toujours vers le nord de l'Île-de-France, notamment en milieu urbain.

Jérôme ROSA  
Technicien au CRPF  
Correspondant-observateur du DSF

(1) Extrait des bilans annuels du pôle interrégional nord-ouest de la santé des forêts pour les régions Centre-Val de Loire et Île-de-France, consultables sur le site [www.crfp.fr/ifc](http://www.crfp.fr/ifc)

(2) Champignon qui dessèche les pousses de pin et se développe souvent suite à des chutes de grêle.

Les correspondants-observateurs du Département Santé des Forêts (DSF) pour la forêt privée sont à votre disposition :

Départements	Mail	Organisme	Tél.
Cher	david.houmeau@crpf.fr	CRPF	07 77 94 95 52
Eure-et-Loire	laurence.plaige@crpf.fr	CRPF	06 27 63 13 74
Indre	patrice.boiron@wanadoo.fr	Expert forestier	06 17 83 04 11
	bruno.jacquet@crpf.fr	CRPF	06 14 52 88 84
Indre-et-Loire	franck.masse@crpf.fr	CRPF	06 14 52 88 52
Loir-et-Cher Sologne	jean-michel.bechon@crpf.fr	CRPF	06 14 52 88 33
Loir-et-Cher hors Sologne	vincent.dintillac@crpf.fr	CRPF	06 14 52 88 40
Loiret	pierre-edmond.lelievre@crpf.fr	CRPF	06 14 52 88 64
Région Centre-Val de Loire	jerome.rosa@crpf.fr	CRPF	06 14 52 88 65
Seine-et-Marne Essonne (PNR du Gâtinais)	raphael.trembleau@crpf.fr	CRPF	06 03 71 89 92
Yvelines / Val-d'Oise Essonne (sauf PNR du Gâtinais)	virginie.lemesle@crpf.fr	CRPF	06 14 52 88 55
Petite couronne	gilles.hole@agriculture.gouv.fr	DRIA Île de France	01 41 24 17 32

# Les chênes en région Centre : anticiper pour mieux agir



A. Morfin  
La préparation du terrain avec une mini-pelle équipée d'outils Becker est une des modalités étudiées.

## Comment sauver les parcelles dépérissantes ?

Le climat change: phénomènes extrêmes plus fréquents (sécheresses inhabituelles, étés très pluvieux (2012, 2013)...), augmentation des températures... Même si la rapidité et l'intensité de ces évolutions restent floues, le risque doit être intégré à la gestion forestière. D'autant plus qu'on observe déjà des dépérissements<sup>(1)</sup> en chênaies. Le CRPF mène l'enquête.

### Un enjeu important

En région Centre les chênes couvrent 60 % de la surface forestière. Le Chêne pédonculé est très présent en forêt privée. Il est exigeant, notamment sur l'alimentation en eau toute l'année. Il se retrouve alors souvent en **conditions de croissance difficiles**, voire inadaptées. Sa sensibilité aux aléas climatiques en est accrue, d'autant plus s'il n'est pas éclairci.

Le CRPF a étudié les causes de dépérissement et cherché des solutions sur des parcelles signalées par des gestionnaires, groupes de progrès et ses techniciens. **20 diagnostics** ont été réalisés depuis l'été:

- analyse du peuplement (typologie) et des conditions de croissance (guide des habitats),
- évaluation du dépérissement par notation de la perte de ramification et de la mortalité de branches (DEPEFEU<sup>(2)</sup>),
- réaction de l'arbre suite au stress (ARCHI<sup>(2)</sup>).

### Trois causes identifiées

Les dépérissements s'expliquent principalement par:

- **l'inadaptation de l'essence** aux conditions de croissance; un changement d'espèce permettra de faire face aux modifications à venir,
- **l'âge avancé** des peuplements; leur renouvellement est la seule solution,
- **de trop fortes densités** (manque d'éclaircies); le diagnostic de la parcelle sera indispensable, suivi d'éclaircies prudentes les années suivantes pour limiter le stress des arbres.

Le climat n'est donc pas seul en cause. Mais quand il s'ajoute à des conditions difficiles, il peut conduire au dépérissement.

### Différentes solutions envisagées

Suite aux diagnostics, des essais de renouvellement sont menés en concertation avec gestionnaire



J. Rosa  
Des essais de renouvellement sont menés avec différentes essences.

et propriétaire. Ils compareront **le coût et l'efficacité** de différentes modalités: préparation du sol avec outils montés sur mini-pelle, gestion de la concurrence, substitution du Chêne pédonculé par des essences plus adaptées (Chêne sessile, Chêne pubescent, cèdre...)... Le CRPF vous tiendra informé des résultats.

Finalement l'étude alerte sur 2 points de vigilance:

- **l'adaptation des essences** aux conditions de croissance,
- **la réalisation des opérations sylvicoles** dans les temps (éclaircies, renouvellement).

**Surveiller et intervenir** restent les meilleurs moyens d'assurer un avenir à son patrimoine forestier. N'attendez pas qu'il soit trop tard!

Pour vous guider le CRPF publiera en 2016 une fiche technique « changement climatique » avec des solutions concrètes.

Alexandre MORFIN  
Chargé de mission au CRPF

Opération financée par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Centre-Val de Loire

(1) Un peuplement dépérissant montre une dégradation significative de son aspect (houppier) avec ou sans mortalité, qui ne peut pas être attribuée à 1 ou 2 facteurs simples.

(2) ARCHI et DEPEFEU: protocoles nationaux basés sur la description du houppier, créés respectivement par l'Institut pour le Développement Forestier et le Département Santé des Forêts.

### Contacts:

**Techniciens sur votre secteur (voir page 12)**

# Prix des bois aux ventes d'automne-hiver 2015

Prix enregistrés sur 4 ventes en région Centre<sup>[1]</sup>.

## Évolutions observées

Bois sur pied par rapport à 2014 :

- Chêne: + 40 % pour les petits bois et + 20 % pour les gros bois, avec plus value pour les bords de route, + 7 % pour les bois moyens ; peu d'invendus (9 %), les marchés des merrains et des petits bois sont toujours très actifs,
- Pin laricio: + 6 €/m<sup>3</sup> (+ 10 %), avec un volume moyen/arbre supérieur de 20 %, aucun invendu,
- Pin sylvestre: - 7 €/m<sup>3</sup> (- 20 %), avec un volume moyen/arbre supérieur de 30 %,
- Pin maritime: - 8 €/m<sup>3</sup> (- 20 %), beaucoup d'invendus,
- Peuplier: marché peu soutenu.

**Chênes et Pins laricio** voient encore leurs prix s'élever avec peu d'invendus (10 %). Le bois d'industrie (hors trituration) et le bois bûche s'est relativement bien vendu bien qu'on note une légère baisse par rapport à 2014. Au total ¾ des lots sont certifiés PEFC.

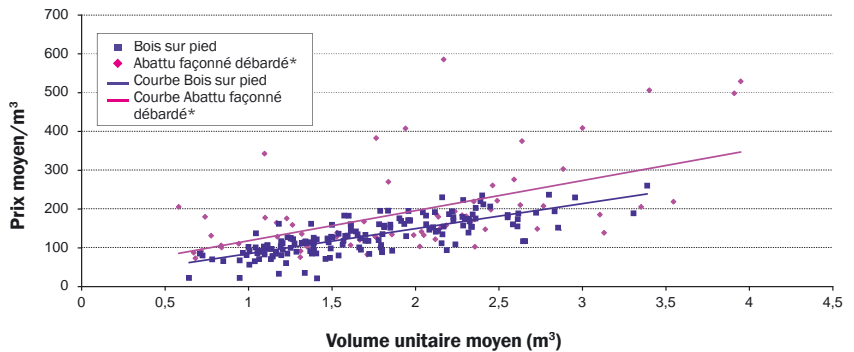
## Valeur du bois

Les graphiques montrent que les prix peuvent être très différents pour un même volume. Ils peuvent ainsi varier **de 1 à 10** selon plusieurs critères :

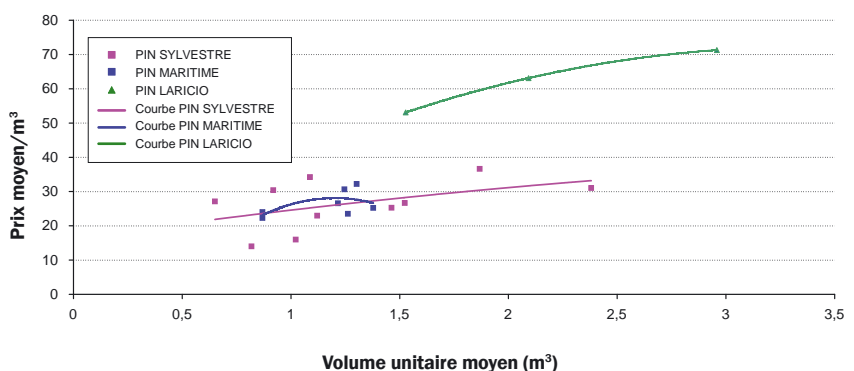
- qualité et volume unitaire des bois : pour un même arbre la bille de pied peut se vendre en plot ébénisterie à 280 €/m<sup>3</sup> alors que la surbille de qualité charpente n'en vaudra que 50,
- volume global et dispersion de la coupe,
- hétérogénéité des qualités,
- accessibilité,
- densité du sous-étage...

L'estimation des bois est donc complexe et **reste affaire de**

Prix des chênes sur pied en 2015



Prix des pins sur pied en 2015



**professionnels** : experts forestiers, coopératives, gestionnaires forestiers professionnels... Ils organisent des ventes groupées où les lots de bois sont proposés à un large panel d'acheteurs potentiels. Cette **mise en concurrence** offre une garantie sur l'adéquation entre prix de vente, qualité des bois et état du marché.

Après avoir longtemps investi dans leur forêt pour produire des arbres de qualité, trop de propriétaires vendent encore sans aucun appel à la concurrence, voire sans contrat. Quel dommage!

Magali LAMBERT, Ingénieur au CRPF  
Xavier PESME, Directeur du CRPF

<sup>[1]</sup> Sources: Prix observés lors des ventes suivantes:

**AGEFOR** (Association de gestionnaires forestiers - techniciens indépendants) : La Bussière le 02/12

**Bois Centre Expertises** : La-Croix-en-Touraine le 27/11

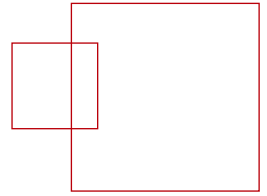
**Caisse des Dépôts** : Bourges le 16/11

**UNISYLVA** : Cheverny le 19/11

\*Abattu, façonné, débardé bord de route: prix recalculés pour obtenir un équivalent « sur pied » en défalquant 20 €/m<sup>3</sup> du prix de vente abattu.

**Préparez vos ventes dès maintenant** et pensez à la sortie des bois (empierrements, passages busés, aires de dépôt...). N'hésitez pas à contacter le technicien sur votre secteur (voir page 12).

# Plébiscite pour Notre Forêt !



## Merci pour votre soutien

**V**ous avez été près de **400** (4 %) à répondre à l'enquête jointe à **Notre Forêt** en décembre dernier. Un grand merci pour vos compliments et vos encouragements ! Les réponses nous permettent de mieux connaître vos attentes pour mieux y répondre.

### Des lecteurs satisfaits

**94 % sont satisfaits** de la revue, 77 % la lisent régulièrement. 86 % apprécient son format et 40 % la trouvent facile à lire. Plus des 2/3 conservent les anciens numéros ; près de la moitié relit des informations parues précédemment.

Les articles plaisent particulièrement pour leur présentation et leur diversité. Certains apprécient leur caractère synthétique, d'autres aimeraient qu'ils soient plus développés.

Les **rubriques pratiques et techniques** sont les préférées, même si les différences sont minimes (voir graphique). Certains aimeraient davantage d'informations sur les ventes de bois (nous publions en moyenne 2 articles par an sur les résultats des ventes), sur la santé des forêts... Nous nous efforcerons de leur apporter satisfaction.

### Une revue utile

88 % des répondants estiment que **Notre Forêt** leur fournit des informations **pratiques** et 63 %

des informations **techniques**. ¼ seulement y trouve des contacts. Suite à la lecture de la revue, **70 % ont agi** pour leur forêt (voir graphiques) :

- **Contact de professionnels** (60 %) : près de la moitié a contacté le CRPF, 1/5 a contacté un autre organisme (coopérative, expert...),
- **Interventions en forêt** (40 %) : coupe, renouvellement de parcelles, élagage, ouverture de cloisonnement...
- **Autres actions en faveur de la forêt** (23 %) : document de gestion, formation, desserte, actions en faveur de la biodiversité, de l'équilibre forêt-gibier...

### Un soutien sans faille

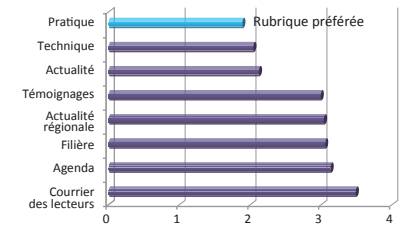
153 personnes ont renoncé à l'envoi papier pour ne recevoir que la lettre d'information électronique. 72 d'entre eux sont de nouveaux abonnés à cette newsletter.

165 ont souscrit un abonnement de soutien, représentant **6600 €** à partager sur 2 ans (10 % des dépenses extérieures). Le CRPF les remercie vivement.

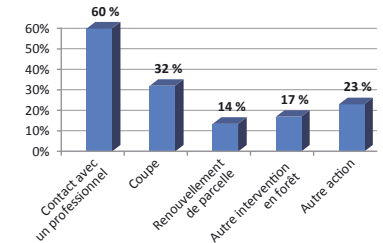
Pour accompagner cet effort financier, le CRPF a légèrement réduit la taille de **Notre Forêt**, sans changer celle des caractères, ni le contenu. Vous continuez ainsi de recevoir la **même revue**, mais moins coûteuse.

*Christine POMPOUGNAC  
Rédactrice en chef*

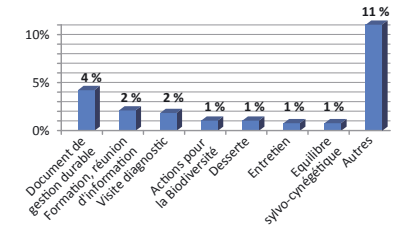
Classement des rubriques par les lecteurs (de 1 (préférée) à 7)



Suite à la lecture de la revue, 70 % des lecteurs ont amélioré leur forêt :



23 % ont mené d'autres actions :



**Pour recevoir la lettre d'information électronique, inscrivez-vous sur le site du CRPF [www.crfp.fr/ifc](http://www.crfp.fr/ifc)**

**Si vous n'avez pas encore répondu, il est encore temps. Retournez au CRPF le bon de soutien ci-dessous.**

### Soutenez la revue Notre Forêt

La revue Notre Forêt ne reçoit plus de financement de l'Europe. Pour la soutenir, souscrivez un abonnement de soutien : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.

Coupon à retourner complété à Christine POMPOUGNAC, CRPF, 43 rue du Bœuf Saint Paterne, 45000 ORLEANS (règlement à l'ordre de l'agent comptable du CRPF).

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Souscrit un abonnement de soutien à la revue Notre Forêt pour un montant de 40 € pour 2 ans (8 numéros)

Date .....

# Impôt sur le revenu : Qui ? Pourquoi ? Comment ?

Tout propriétaire a quelque chose à déclarer.

Au titre des revenus de l'année 2015, **chaque propriétaire** doit :

## 1. Déclarer le revenu cadastral

des parcelles boisées, qu'il ait vendu ou non du bois. Le système d'imposition sur le revenu forestier est basé sur un forfait annuel à déclarer chaque année. Le propriétaire n'a donc pas de montant supplémentaire à inscrire quand il vend du bois. Ce forfait correspond au « revenu cadastral » des parcelles boisées. Il s'obtient :

- En totalisant les revenus cadastraux des parcelles boisées à partir du relevé de propriété de l'année 2015
- Ou grâce au montant indiqué sur l'avis de taxe foncière de la commune à la case "Base du forfait forestier".

R. Trembleau



La plantation ouvre droit à crédit d'impôt sur le revenu.

Les boisement, reboisement et régénération naturelle donnent droit à allègement du revenu cadastral (cf. art. 76 du CGI).

N.B. : Comme le forfait agricole a été supprimé (sauf pour la forêt), la référence habituelle de la case à renseigner (5 HD de l'imprimé 2042 C Pro) risque de changer.

Grâce à cette fiscalité les propriétaires ont **tout intérêt** à entretenir leurs bois. Encore faut-il la connaître ! C'est pourquoi le FOGEFOR leur propose chaque année 2 jours de stage pour optimiser leur fiscalité forestière (voir page 11). Profitez-en !

Antoine de LAURISTON  
Ingénieur au CRPF

## VILMORIN, PRODUCTEUR DE SEMENCES POUR LE REBOISEMENT

Nous recherchons, pour la récolte de semences, de beaux peuplements dans les espèces suivantes :

- Alisier torminal
- Cormier
- Noyer commun
- Noyer noir d'Amérique
- Chêne pubescent
- Chêne chevelu
- If
- Sapin de Nordmann
- Tilleul à petite feuille



VILMORIN SA  
Route du Manoir - 49250 LA MENITRE  
T. 02 41 79 41 66 F. 02 41 79 75 41  
semences.arbres@vilmorin.com  
vilmorin-tree-seeds.com



## 2. Déclarer la location de chasse,

le cas échéant. C'est un revenu foncier qui s'additionne aux éventuels autres revenus fonciers. Si le total est inférieur à 15 000 € le déclarant devra inscrire ce chiffre à la rubrique "Microfoncier" (sauf s'il a opté pour l'imprimé 2044 - option pour 3 ans). Si le montant total est supérieur à 15 000 €, la déclaration se fait obligatoirement sur l'imprimé 2044.

## 3. Réduire ses impôts grâce aux investissements forestiers (DEFI, sous conditions<sup>(1)</sup>) :

- Réduction d'impôt: **acquisition** de parcelles et cotisation d'assurance

- Crédit d'impôt: **travaux** forestiers et **contrat** de gestion avec un expert ou une coopérative.

Plafond et modalités déclaratives restent inchangés. À partir de 2016 (déclaration 2017), les adhérents d'un GIEEF<sup>(2)</sup> bénéficieront d'un crédit d'impôt de 25 % sur les travaux.

## Contact :

**Antoine de LAURISTON (CRPF et FOGEFOR) au 02 38 53 78 04 ou antoine.de-lauriston@crpf.fr**

(1) : Voir le Bulletin Officiel des Impôts BOI-IR-RI-60-10-20140725

(2) : GIEEF (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier, créé par la loi d'avenir de 2014) : regroupement volontaire (toute forme juridique) sur 300 ha ou de 20 propriétaires sur 100 ha. Il établit un diagnostic et un PSG concerté, identifie un gestionnaire et des projets de commercialisation.

## TVA de 20 % pour les bois bruts

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier la TVA sur les bois bruts est passée **de 10 à 20 %**, sauf pour le bois énergie qui reste à 10 %, en application d'une directive européenne de 2006 et malgré les amendements présentés par Fransylva-Forestiers Privés de France. Les plants conservent une TVA de 10 % comme les travaux forestiers.



# 10 ans de FOGEFOR du Centre

PRATIQUE

Soyez le 1 000<sup>e</sup> formé et satisfait !

Le Fogefor organise chaque année des formations pour les propriétaires forestiers. Elles sont ouvertes et accessibles à tous. Elles s'échelonnent sur différents niveaux et traitent de sujets variés qui évoluent en fonction de la demande et de la conjoncture. Présentation à ceux qui ne l'ont pas encore testé !

## 10 ans de succès

En 10 ans le FOGEFOR du Centre a formé 941 propriétaires forestiers. Aucun mécontent parmi eux, **100 % de satisfaits ou très satisfaits** (enquête de satisfaction à l'issue de chaque stage). C'est dire si nous savons que votre temps est précieux et que nous nous interdisons de vous le faire perdre. Outre la qualité des intervenants, ils apprécient la **convivialité** et les nombreux échanges avec les experts des sujets traités, mais aussi entre eux. D'ailleurs, de nombreux stagiaires y prennent goût et poursuivent leur formation sur d'autres thèmes.

## Principaux thèmes traités

Le Fogefor propose des cycles variés dont la durée et l'organisation sont adaptées au thème :

- Bases de la gestion forestière (8 à 10 jours)
- Initiation à la gestion forestière (4 jours consécutifs en début d'été)

- La vente des bois
- Le marquage des éclaircies, feuillues ou résineuses
- La fiscalité forestière (2 jours) : même là il y a 100 % de très satisfaits ou satisfaits !
- La création et la gestion d'un groupement Forestier
- Natura 2000
- Établir son programme de coupes et travaux
- Le renouvellement des peuplements de chêne...

La liste des thèmes n'est pas fermée. N'hésitez pas à nous transmettre **vos suggestions**.

## Du pratique et de la pratique

Les formations visent un apprentissage concret pour que chaque participant acquière les repères indispensables à la gestion forestière. Les exercices pratiques sont nombreux et systématiques. Les stagiaires sont mis **en situation réelle**, ils sont acteurs et non pas spectateurs de leur formation.

Les sessions de base peuvent être complétées par un cycle d'approfondissement de 3 à 5 jours sur le terrain ; les thèmes sont alors choisis par les participants.

Et pour appliquer ensuite ces acquis, les formations fournissent une documentation solide et un **carnet d'adresses**.



Voulez-vous être le 1 000<sup>e</sup> stagiaire ? N'hésitez pas : Renseignez-vous et inscrivez-vous dès aujourd'hui.

Antoine de LAURISTON  
Ingénieur au CRPF

Denis Goussier



Le Fogefor c'est 50 % en salle et 50 % en forêt.

## PROCHAINES FORMATIONS DISPONIBLES

### INITIATION

Pour tout nouveau (ou nu-) propriétaire forestier

**Dates :** du 4 au 7 juillet (4 jours consécutifs)

**Lieu :** Eure-et-Loir (50 km de Chartres)

**Prix global :** 120 €/personne (hébergement possible en sus)

### FISCALITÉ : FAIRE SOI-MÊME LES DÉMARCHES ET OPTIMISER LA GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

Récupérer la TVA, droits de mutation, réductions d'impôts sur le revenu...

**Dates :** 18 et 25 avril (stage sur 2 jours)

**Lieu :** Nogent-sur-Vernisson (Montargis, 45)

**Prix global :** 60 €/personne



Contact : Antoine de LAURISTON  
(FOGEFOR du Centre) :  
02 38 53 78 04 - 06 14 52 88 38  
ou fogeforducentre@crpf.fr

### Nicolas ANFRAY et Clément DESCHAMPS, Animateurs de Dynamic Bois au CRPF

Nicolas a 26 ans. Il est arrivé au CRPF il y a 2 ans pour aider à la mobilisation des bois en Gâtinais Français (Essonne), notamment par l'amélioration des propriétés très morcelées.

Clément a 23 ans. Depuis 1 an il travaillait au CRPF pour sécuriser les parcelles forestières longeant la voirie publique en Seine-et-Marne.

Tous 2 animeront désormais plusieurs secteurs pour inciter les propriétaires à **mobiliser** davantage de bois et améliorer leurs parcelles dans le cadre de l'opération **Dynamic Bois** menée avec les coopératives (voir Notre Forêt n° 73) : réunions d'information, diagnostics des parcelles...

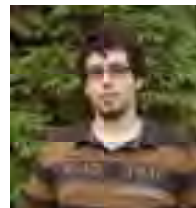
#### Profitez-en pour améliorer vos bois !

Opération financée par le Fonds Chaleur, avec la collaboration des coopératives Unisylva, Coforouest et Nord-Seine-Forêt.

#### Contacts :

##### Centre-Val de Loire :

- **Nicolas ANFRAY (CRPF)**  
au 06 46 23 46 22  
ou nicolas.anfray@crpf.fr
- **Gaël REVEILLE (Unisylva)**  
au 06 08 93 23 95  
ou gael.reveille@unisylva.com
- **Denis GOISQUE (Coforouest)**  
au 06 82 86 04 07  
ou d.goisque@coforouest.fr



Nicolas ANFRAY



Clément DESCHAMPS

##### Ile-de-France :

- **Clément DESCHAMPS (CRPF)**  
au 07 60 56 81 15  
ou clement.deschamps@crpf.fr
- **François QUAGNEAUX (Coforouest)**  
au 06 86 56 72 26  
ou f.quagneaux@coforouest.fr
- **Noële VADEZ (Nord-Seine-Forêt)**  
au 03 44 90 36 00  
ou n.vadez@unsf.fr

### Le Cher et l'Indre modifient leurs frontières pour le CRPF

Afin de mieux équilibrer la charge en Plans de Gestion, le CRPF modifie le contour des secteurs ; Bruno JACQUET prend désormais en charge les cantons (anciens) de **Châteaumeillant**,

**Le Châtelet et Lignièrès** dans le Cher, en plus du département de l'Indre dont il s'occupait précédemment. David HOUMEAU conserve tous les autres cantons du Cher.

#### Contacts :

- David HOUMEAU** au 07 77 94 95 52  
ou david.houmeau@crpf.fr
- Bruno JACQUET** au 06 14 52 88 84  
ou bruno.jacquet@crpf.fr

### Assemblées générales des syndicats du Loiret, de l'Indre et d'Eure-et-Loir

(communes avec les Assemblées générales du GEDEF 45, du CETEF 36 et du GVF 28)

**Loiret : 2 avril à Vienne-en-Val**, suivie d'un exposé sur les efforts d'adaptation de la forêt publique aux changements climatiques par D. de Villebonne, puis de la visite d'un arboretum.

**Indre : 8 avril à Châteauroux** suivie d'un exposé sur la fiscalité par A. de Lauriston.

**Eure-et-Loir : 22 avril** suivie d'une visite sur le thème de la construction en bois, avec la participation d'un constructeur, d'architectes, de bureaux d'études et d'ARBOCENTRE.

**Contacts : Syndicats des forestiers privés : Loiret : 02 38 62 45 13 - Indre : 02 54 61 61 61 - Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87**

### 4<sup>e</sup> Fête du bois à Méry-ès-Bois (Cher) les 14 et 15 mai

Au programme : Démonstrations (concours de bûcherons, engins forestiers, scie mobile, feu de forêt...), animations, expositions, randonnée commentée, conférences, stands (écoles et organismes de la filière, artisans...)...

**Contact : Jean Claude BERNIOT** au 02 48 73 91 94 ou boisdavant.boisdavenir@gmail.com

### La directive sur l'eau et sa transcription dans la loi française thème de la 13<sup>e</sup> rencontre intersolognote

**samedi 23 avril à 8h30**

au Domaine de Chalès à Saint-Viâtre (Loir-et-Cher)  
(route de Saint-Viâtre à Nouan-le-Fuzelier, à 4 km de Nouan).

Organisée par le Comité Central Agricole de Sologne, en liaison avec le Pays de Grande Sologne.

**Contact : M.-C. Ribot** au 06 75 12 52 85

## Age et volume auxquels couper des peupliers

*Le Courrier des lecteurs de la revue de septembre sur la TVA me laisse perplexe car vous annoncez une recette moyenne annuelle sur 2 ans de 46000 € pour des peupliers de 18 ans (seuil d'assujettissement obligatoire à la TVA). Au prix de 30 €/m<sup>3</sup> (quel sera le cours en 2025?), le volume avoisinerait 1500 m<sup>3</sup> soit une surface de 10 ha environ. Connaissant les difficultés de vente du peuplier, je ne me risquerais pas à planter une telle superficie. De plus, vous supposez une exploitation à 18 ans. Je sais que la tendance est à la coupe de fûts de moyen volume mais vend-on un peuplier de 18 ans au même prix qu'un de 25 ans, mature (dans l'Indre notamment)? (O. de M. à Clion-sur-Indre - Indre)*

Une exploitation à 18 ans n'a rien d'extraordinaire quand les sols sont **riches et bien alimentés en eau** (ce qui est courant en vallée de l'Indre).

Le prix de vente observé de 30-35 €/m<sup>3</sup> concerne des arbres jeunes (bois bien blancs) et élagués. La circonférence moyenne varie de **120 à 150 cm**, soit un volume moyen de 1,2 à 1,5 m<sup>3</sup>, donc un volume total de 250 à 300 m<sup>3</sup>/ha.

Si cette dimension est atteinte à 18 ans, il n'y a aucun intérêt à exploiter les peupliers plus tard. Les arbres poussent très peu après cet âge, le bois devient coloré



Les peupliers doivent être exploités à 120-150 cm de circonférence, sans attendre davantage.

et le risque de dégât de tempête augmente. Le revenu par ha et par an sera d'autant plus intéressant que vous exploiterez vos peupliers précocement.

Enfin, sur 10 ha, le volume global exploitable serait supérieur à celui que vous annoncez (au moins 2500 m<sup>3</sup>).

La recette de **7000 à 10000 €/ha** peut rendre le reboisement intéressant (environ 1600 à 2000 €/ha). D'autant plus que d'ici 2020 on prévoit une pénurie de peuplier de qualité ce qui peut présager une hausse des prix. Bien évidemment, le boisement pourrait se faire en plusieurs tranches. Rappelons qu'il est conseillé d'installer différents cultivars pour ne pas mettre "tous ses œufs dans le même panier".

Bruno JACQUET  
Technicien au CRPF

## Coupe en zonages réglementaires

*Je souhaite couper mes pins sylvestre matures sur un peu plus de 4 ha. Je n'ai pas de document de gestion et ma parcelle est concernée par plusieurs réglementations: espace boisé classé (EBC) au Plan Local d'Urbanisme (PLU), site inscrit, 2 sites Natura 2000. Quelles sont les procédures à mener pour pouvoir réaliser les coupes? (M. M. de St-Pierre-lès-Nemours - Seine-et-Marne)*

Plusieurs démarches sont nécessaires :

- réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 pour les 2 sites concernés grâce au formulaire disponible sur le site internet de la Préfecture ; le délai d'instruction est de 2 mois,
- faire une déclaration au titre des EBC auprès de la commune où se situe la coupe (délai : 1 mois),
- déposer une déclaration de travaux à la Préfecture au titre des sites inscrits 4 mois avant le début du chantier.

Toutefois, rappelons que l'adhésion à un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), assorti d'un programme de coupes et travaux vous **affranchirait de toutes ces démarches** supplémentaires.

Claire BINNERT  
Ingénieur au CRPF

## Vos contacts

**CRPF d'Île de France et du Centre Val-de-Loire :**

Tél. : 02 38 53 07 91 - ifc@crpf.fr

**Délégation d'Île de France : Xavier JENNER** - Tél. 01 39 55 25 02

**Cher : David HOUMEAU**

07 77 94 95 52 - david.houmeau@crpf.fr

**Eure-et-Loir : Laurence PLAIGE**

06 27 63 13 74 - laurence.plaige@crpf.fr

**Indre : Bruno JACQUET**

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@crpf.fr

**Indre-et-Loire : Franck MASSÉ**

06 14 52 88 52 - franck.masse@crpf.fr

**Sologne du Loir-et-Cher : Jean Michel BECHON**

06 14 52 88 33 - jean-michel.bechon@crpf.fr

**Loir-et-Cher nord : Vincent DINTILLAC**

06 14 52 88 40 - vincent.dintillac@crpf.fr

**Loiret : Pierre-Edmond LELIEVRE**

06 14 52 88 64 - pierre-edmond.lelievre@crpf.fr

**Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :**

**Virginie le MESLE**

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@crpf.fr

**Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU**

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@crpf.fr

**CETEF du Berry : Sophie FARINOTTI**

Tél. : 02 48 70 45 60

**GVF d'Eure et Loir : Denis GOISQUE**

Tél. : 02 37 24 46 90

**CETEF Perche et Beauce : Bernard COSSON**

Tél. : 02 43 71 01 92

**CETEF de l'Indre : Benjamin CULAN**

Tél. : 02 54 61 61 45

**CETEF de Touraine : Franck MASSÉ**

Tél. : 02 47 48 37 90

**GDF du Loir-et-Cher : Yves BACHEVILLIER**

Tél. : 02 54 55 20 00

**GEDEF Loiret-Sologne : Yves BACHEVILLIER**

Tél. : 06 35 54 24 99

**Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ**

Tél. : 02 47 48 37 90

**Chambre Interdépartementale  
d'Agriculture de l'Île-de-France :**

**François QUAGNEAUX**

Tél. : 01 39 23 42 43

**GDF de Seine-et-Marne :** Tél. : 01 64 78 75 61

**Raphaël TREMBLEAU :** 06 03 71 89 92

**Thomas GLAY :** 06 13 89 29 79

**Fogefor du Centre :**

**Antoine de LAURISTON** Tél. : 02 38 53 78 04

**Syndicats des forestiers privés :**

**Cher :** 02 48 70 45 60

**Eure-et-Loir :** 02 37 24 46 87

**Indre :** 02 54 61 61 61

**Indre-et-Loire :** 02 47 38 53 73

**Loir-et-Cher :** 02 54 55 80 00

**Loiret :** 02 38 62 45 13

**Île-de-France :** 01 47 20 36 32

**PEFC Ouest :**

**Olivier BILLEAU** Tél. 02 40 40 26 38

## JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION FORESTIÈRE

Publié par :

**Le Centre Régional de la Propriété Forestière  
d'Île-de-France et du Centre Val-de-Loire**

43 rue du Bœuf Saint Paterne - 45 000 ORLÉANS

Tél. 02 38 53 07 91 - Fax 02 38 62 28 37

ifc@crpf.fr - [www.crpf.fr/ifc](http://www.crpf.fr/ifc)

Avec la participation financière des Chambres  
d'Agriculture de Seine et Marne et d'Île-de-France et  
des Unions Régionales de Syndicats des Propriétaires  
forestiers privés du Centre et d'Île-de-France,  
ainsi que de Velbois.

Directeur de la publication : E. de MAGNITOT

Rédaction : C. POMPOUGNAC

Photo de couverture : R. PORTE

Abonnement gratuit.

Réalisation : [www.enola-creation.fr](http://www.enola-creation.fr)

1<sup>er</sup> trimestre 2016 • ISSN : 1953-1923

Imprimé sur papier certifié PEFC



PEFC  
PROGRAMME EUROPÉEN  
DE CERTIFICATION  
DE LA FORÊT



## Vos prochaines réunions

**Pour vous former, vous informer et débattre :  
des réunions gratuites accessibles à tous...**

### Réunions extraites du programme de formation 2016 des régions Centre Val-de-Loire & Île-de-France

N°	Date	Lieu	Réunions du 1/04 au 31/07/2016	Organismes
7	Samedi 2 avril	Loiret	Essences peu habituelles : visite d'un arboretum	GEDEF Loiret-Sologne et CRPF
9	Samedi 16 avril	Loir-et-Cher	Conduire des régénérations dans des peuplements feuillus et résineux	GDF de Loir-et-Cher et CRPF
10	Samedi 23 avril	Seine-et-Marne	La nature ? Elle assure !	CRPF et GDF de Seine-et-Marne
11	Lundi 25 avril	Cher	Comment rédiger son plan simple de gestion ?	CETEF du Berry et CRPF
12	Samedi 21 mai	Loir-et-Cher	Diagnostic des sols forestiers et des peuplements en vue de leur renouvellement	GDF de Loir-et-Cher et CRPF
13	Samedi 21 mai	Essonne (Souzy-la-Briche)	Sélectionner ses arbres à couper, pas si simple... Testez-vous avec le marteloscope !	Chambre Interdépartementale d'Agriculture et CRPF
14	Lundi 23 mai	Indre	La nature, elle assure	CRPF et CETEF de l'Indre
15	Vendredi 27 mai	Eure-et-Loir	Résultats de 4 générations de Plan Simple de Gestion sur la conversion de taillis de chênes	GVF d'Eure-et-Loir et CRPF
16	Vendredi 27 mai	Seine-et-Marne (sud)	Sélectionner ses arbres à couper, pas si simple... Testez-vous avec le marteloscope !	PNR du Gâtinais Français, GDF de Seine-et-Marne et CRPF
17	Vendredi 3 juin	Loir-et-Cher	La nature, elle assure	CRPF et GDF de Loir-et-Cher
18	Samedi 4 juin	Aisne (sud)	Visite de propriétés avec le CETEF et la coopérative forestière de l'Aisne	GDF de Seine-et-Marne et CRPF
19	Lundi 6 juin	Cher	Quelles essences favoriser en fonction du potentiel de ma forêt (climat, sol, peuplement) ?	CRPF et CETEF du Berry
20	Lundi 13 juin	Indre ou Indre-et-Loire	Connaître la culture du peuplier et choisir de nouveaux cultivars	Association Peupliers du Centre Val de Loire et CRPF
21	Vendredi 17 juin	Yvelines (Condé-sur-Vesgre)	Les résineux... de la plantation à la récolte	Chambre Interdépartementale d'Agriculture et CRPF
22	Vendredi 17 juin	Loiret	Diagnostiquer la bonne essence à la bonne place et le maintien de la biodiversité avec le guide des habitats	CRPF et GEDEF Loiret-Sologne
23	Vendredi 24 juin	Eure-et-Loir	Gestion multifonctionnelle d'une forêt, comment s'y prendre ?	CRPF et GVF d'Eure-et-Loir
24	Samedi 25 juin	Indre	Différentes méthodes de renouvellement des chênes	CRPF et CETEF de l'Indre
25	Samedi 2 juillet	Val-d'Oise	J'anticipe et planifie la gestion de ma forêt, pour moi et mes enfants	Chambre Interdépartementale d'Agriculture et CRPF

Avec la participation financière de l'Europe, de la Région Centre-Val-de-Loire et des Départements du Loiret et de la Seine-et-Marne

Pour toute information ou inscription : CRPF au 02 38 53 29 21 - [www.crpf.fr/ifc](http://www.crpf.fr/ifc)

**Retrouvez l'intégralité du programme et les invitations à ces réunions sur le site [www.crpf.fr/ifc](http://www.crpf.fr/ifc) (disponibles 3 semaines avant la réunion)**

**N'oubliez pas de vous inscrire aux réunions :**  
vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.